

L. au Dép. de l'Intérieur
13.5.49

Légation de Suisse

en
France

ad o.B.66.32.-DD

Paris, le 4 mai 1949.

OB 66.32 note

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Par les copies de la correspondance échangée les 19 et 20 avril entre votre Département et le Département Fédéral de l'Intérieur, vous avez bien voulu répondre à la question que je vous posais, le 13 avril, au sujet de notre participation au prochain Festival International du Film à Cannes.

Vous déclarez que vous vous rangez à la manière de voir du Département de l'Intérieur, d'où j'induis que le Conseil Fédéral, décidant de ne participer qu'à une seule compétition de cet ordre et donnant sa préférence à celle de Venise, la Suisse ne sera pas présente au Festival de Cannes.

Je le regrette, pour diverses raisons, qu'il n'est plus temps d'exposer en détail, mais, entr'autres pour celle-ci : au moment où la rupture des négociations commerciales crée dans les relations franco-suissees un malaise hélas trop évident, ne serait-il pas indiqué de saisir toute autre occasion de rencontre et de collaboration ? L'exportation en France des livres publiés en Suisse va être pratiquement suspendue -pour combien de temps ? Le moment est-il bien choisi pour renoncer à montrer dans ce pays les films de qualité que nous sommes capables de produire ? Je ne le pense pas.

Quoi qu'il en soit et d'autant plus qu'elle semble devoir être négative, je me permets d'insister sur l'effet très regrettable d'une réponse aussi tardive que la nôtre. C'est en décembre 1948 que nous avons été invités : ne pensez-vous pas qu'il eût été possible de procéder aux consultations nécessaires

Monsieur le Conseiller Fédéral
Max Petit pierre,
Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e



dans un délai inférieur à ces quatre ou cinq mois qui nous placent dans une situation si délicate à l'égard des organisateurs ?

Si tel est votre avis, je vous serais très reconnaissant de vouloir bien examiner, avec le Département de l'Intérieur, le moyen d'instaurer, pour l'avenir, une procédure qui préviendrait des retards de cette importance et l'impression discourtoise qu'ils produisent fatalement.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE DE SUISSE :

A. Burckhardt